

Conseil Collégial du Mardi 7 Mars 2018

Personnes présentes :

François Chapellier : Roulons à vélo

David Deleplace : Roulons à vélo

Lila Somé : Has

Pascal Fauvel : Has

Renaud Dramais : Casa

Jean Claude Greco : Isatis

Armelle Bonnechaux : Isatis

Agathe Chiron : Perou

Hélène Bucher : Nac

Pierre Jean Ricard, Guy, Maryline, Cali : Gem

Michel, carole, Christian, Thomas, Julien Carole, Marion, Denis : représentants des utilisateurs triporteur

ODJ :

- Adhésions 2018
- Point sur la situation de Casa
- proposition du projet Gem
- proposition du projet de la louve
- tenues des CC et des CR
- retour sur la rencontre de la Mairie
- temporalité du projet

Adhésions 2018 :

Certaines associations ne sont pas à jour de leurs adhésions 2017 et 2018. Il est demandé à tous les porteurs de projets de la régler et d'être vigilant sur ce point.

Situation de CASA :

Aujourd'hui Casa n'est plus une association. Donc de fait, sort du collège des fondateurs.

Proposition du projet du Gem :

Déménagement du GEM dans les locaux du tri pour revenir sur son lieu initial de création. Le Gem connaît des soucis sur leur local actuel, notamment du point de vue du nombre de personnes pouvant y être accueillis. cela dit, il n'y a pas d'urgence à déménager. De par leur implication au tri régulièrement, il est de plus en plus envisagé de revenir.

Le GEM se positionnera sur le projet cible. notamment pour demander les financements possibles en ce qui concerne les travaux nécessaires.

Agathe suggère que le Gem réfléchisse à se positionner sur l'appel d'offre qui sera lancé par le propriétaire cet été. Pierre Jean évoque qu'une installation se fasse en deux temps, peut-être sur le volet vidéo et garder leur local actuel pour les activités quotidiennes.

François pose la question du lien entre GEM, CASA, et HAS. A ce jour, HAS est gestionnaire du GEM.

Agathe se réjouit de la volonté du GEM de s'installer sur le tri et que cela est un atout vis à vis du propriétaire. Et rappelle la volonté de la SNCF d'avoir dans son parc immobilier des projets à vocation sociale.

Résumé : dans un premier temps, le GEM ferai son festival au sein du tri + mutualiser un espace vidéo et se positionnerai sur le projet cible pour son déménagement définitif.

Présentation de la Louve :

Tout le monde a reçu le projet écrit. A ce jour, le projet est au stade embryonnaire. Tout le travail de fond est lancé, en ce qui concerne le modèle économique. Un RDV avec Cécile Helle est programmé pour le 23 Mars au GEM, porteur du projet.

La question d'Armelle se porte sur la non concurrence au sein du Tri et de ses porteurs de projets (ex/ vendre des sandwiches alors qu'il y aura un restaurant qui en vendrait). Tout le monde est d'accord sur le projet mais questionne les besoins en m2, les interactions en interne avec les différents porteurs de projets.

La question des garanties financières, notamment du point de vue de la future SCIC doit être réglée, pas que du point de vue du magasin coopératif mais de tous les projets susceptibles de l'intégrer.

le volet social d'un supermarché coopératif est grand : tout le monde peut y être coopérateur (100€ et 10€ pour les personnes à minima sociaux. Avec l'obligation d'y travailler 3 h par mois pour y acheter des produits, donc de fait une grande mixité sociale. D'un point de vue sanitaire, avec un accès à une alimentation saine,

En général, il y a au moins 1 employé, notamment pour la comptabilité. (ex à paris, 6 salariés pour 6000 coopérateurs).

les besoins : au moins 450m2 si on prend l'exemple de Montpellier. Ensuite à définir en fonction de l'étude de marché qui sera faite.

Agathe fait la remarque que la cour peut être envisagé avec des travaux de construction.

Position du CC vis à vis du projet :

François dit qu'il est un peu tôt pour se positionner sans plus de concertation. Un certain nombre de points doivent être éclaircis.

Tout le CC y trouve du sens (social, culturel et de service). Nous devons travailler tous ensemble en concertation pour imaginer le travail commun à mener.

La rencontre avec Cécile Helle (très intéressée, car cela faisait partie de son programme de campagne) du 23 Mars doit être un tremplin pour l'ensemble du projet du TriPostal.

Tenues des CC, son organisation et des CR

Hélène propose que chacun travaille sa réunion, en amont, que chacun puisse être au clair sur les ODJ afin que des décisions soient prises, qu'une organisation en interne soit efficace.

Jean Claude remet LE PROJET dans son ensemble sur la table. Il propose que les statuts soient généralistes, et qu'il faut se pencher d'autant plus sur le sens commun, le contenu du projet. Les difficultés se trouvent au niveau des instances existantes.

Suite au dernier CC, la charte, les statuts, le règlement intérieur doivent être révisés ou faits. Des commissions de travail doivent se tenir.

Décision : une commission de travail avec des objectifs définis en amont (projet à 4 mois pour répondre à l'appel d'offre) va être mise en place. Il faut une personne par porteur de projet qui se positionne.

Pascal Gloriès pourrait travailler une demi journée par semaine avec la personne qui sera coordinatrice.

Rencontre avec la Mairie

La Mairie pourrait rentrer dans l'appel d'offre mais la difficulté est de savoir qui pourra coordonner ce travail.

PEROU propose sa mission et proposera à la mairie de financer cette mission, notamment en prenant, entre autres, les « bains » comme élément fondateur de cette mission car la mairie est favorable à ce projet à grande portée publique.

Argumentaire : la mairie a déjà financé une étude de programmation, une étude de faisabilité et de leur demander de financer à nouveau une mission d'ingénierie pour relancer le projet.

La mairie a été très bon entendeur lors de la rencontre mais n'a pas eu de position claire.

Temporalité du projet : suite à un échange téléphonique de Christian et de Nelly Djuge (responsable Marseille SNCF Immo)

Le 01 Avril : convention temporaire pour des activités administratives.

Mai : cahier des charges pour appel à concurrence

Juin : appel d'offre rendu public

Juillet : désignation du porteur sur 5 ans pour le RDC , voir 1er étage.

5 ans à venir : travail sur la SCIC, sur le bail emphytéotique, et sur les différents modèles économiques des porteurs de projets.

Le prix du loyer pour la convention sera défini en fonction des investissements qui seront faits par le propriétaire, même si Agathe précise que lors de la rencontre avec la Mairie, ils ont précisés que la situation était différente des projets qu'ils suivent déjà, et qu'ils ne pourront pas demander un loyer à hauteur des investissements faits.

Le coordinateur : une candidature a été reçu pour un stage de 6 mois (650€/mois). Elle a un cv intéressant et connaît le projet. A savoir quel porteur de projet peut financer ce stage ? Has ne peut pas, Nac Et perou non plus